

Immigration : la Cour des comptes critique les lourdeurs administratives

La France est très loin derrière l'Allemagne, avec 3,72 titres de séjour délivrés pour 100 000 habitants

Simplifier le droit au séjour. Après des années de politiques migratoires échauffées dans un objectif de « maîtrise » des flux, les procédures de l'immigration régulière sont devenues « inutilement longues et complexes ». Dans un rapport qui devait être rendu public mardi 5 mai sur « l'entrée, le séjour et le premier accueil des personnes étrangères », la Cour des comptes étirille les lourdeurs administratives qui entourent le droit au séjour.

La France se situe « parmi les grands pays les plus restrictifs », constate le rapport. Près de 280 000 premiers titres de séjour ont été délivrés en 2019. Si cela représente une hausse de 30 % en dix ans, à l'arrivée, la France n'a délivré que 3,72 titres pour 100 000 habitants, soit beaucoup moins que son voisin allemand (12,18 titres), que la Suède (14,53 titres) ou que l'Espagne (7,65 titres). « Seuls les Etats-Unis délivrent moins de titres que notre pays (3,67 titres) », dit le document.

Corollaire de cette approche limitative, les procédures se distinguent par leur lourdeur. Aujourd'hui, une personne passe en moyenne 3,7 fois en préfecture et attend entre quatorze et deux cents jours pour obtenir un titre de séjour qui, le plus souvent, est de courte durée. Ainsi, l'administration n'accorde quasiment pas de cartes de séjour permanent (43 en 2018) et les naturalisations – instruites selon des délais « anormalement longs » – ont baissé de 28 % en dix ans. A con-

trario, 76 % des premiers titres délivrés le sont pour moins d'un an, de même que les deux tiers des titres renouvelés.

Cette réalité alimente de multiples tensions : « Files d'attente importantes le matin et saturation des guichets dès leur ouverture, réception du public limitée à quelques demi-journées par semaine, obligation de se présenter en personne sans certitude d'être reçu, et, épisodiquement dans les préfectures les plus engorgées, fermeture des services de plusieurs jours à plusieurs mois le temps de résorber une partie des stocks de dos-

siers. » « Les conditions de gestion des titres de séjour par les préfectures sont dégradées et pénibles, tant pour les personnes concernées que pour les agents de l'Etat », soulignent les magistrats de la Rue Cambon.

Cette situation a en outre eu tendance à s'accroître, notamment sous l'effet d'une montée en charge des demandes d'asile. « La priorité donnée à l'asile en termes d'attention et de moyens a eu pour contre-effet de ralentir la modernisation des procédures de l'immigration régulière », souligne la Cour des comptes, qui,

pour plus d'efficacité, recommande d'alléger les formalités de procédures et d'allonger la durée des titres, notamment en automatisant le renouvellement de ceux qui s'y prêtent.

Politique obsolète

Outre qu'elle a asphyxié par endroits les services de l'Etat, la volonté de maîtrise de l'immigration affichée par les gouvernements a été source de nombreuses réformes : pas moins d'une dizaine de textes législatifs et réglementaires ont vu le jour ces quinze dernières années, « dans le sens d'une plus grande restrictivité ». A cette occasion, le ministère de l'intérieur a progressivement ramené à lui « l'essentiel des compétences en matière d'immigration », qu'il s'agisse de naturalisations, d'accueil, de visas et, bientôt, d'immigration professionnelle.

Toutefois, observe la Cour, ce « durcissement des conditions de séjour en France » n'a qu'une portée relative, le régime des entrées sur le territoire ne relevant que pour partie d'un pouvoir discrétionnaire de l'administration. « Seule la moitié des premiers titres accordés en 2018 procède d'une décision entièrement maîtrisée par les autorités publiques, rappelle le

« Seuls les Etats-Unis délivrent moins de titres que notre pays (3,67 titres) », dit le document

rapport. L'autre moitié étant la contrepartie de droits individuels protégés par la Constitution et l'ordre juridique international, que l'Etat ne peut ni prévoir ni restreindre. » Ainsi en est-il de l'immigration familiale – plutôt stable – et humanitaire – qui augmente indépendamment des efforts menés pour durcir les conditions matérielles d'accueil et réduire les délais d'instruction des demandes d'asile « en partie conçus comme des signaux supposés décourager les demandes infondées ».

Restent l'accueil d'étudiants et l'immigration professionnelle. Si le premier a augmenté de 40 % en dix ans pour dépasser les 90 000 titres en 2019, la seconde est « tombée à un niveau d'étiage tout au long de la dernière décennie », notent les auteurs. Moins de 40 000 titres ont été délivrés pour motif économique en 2019, soit

14 % du total des admissions au séjour. Reprenant un constat largement documenté, la Cour des comptes regrette une politique obsolète et déconnectée des besoins. « La tentative de recentrage des arrivées sur les "talents" n'est pas encore probante, les flux concernés, hors échanges académiques, apparaissant faibles, relève-t-elle. En sens inverse, les tensions constatées sur le marché du travail portent sur des métiers peu qualifiés, qui sont presque totalement fermés à l'immigration. »

Les velléités de réforme affichées par le gouvernement fin 2019, à travers notamment l'instauration de « quotas » – et ajournées dans le contexte de crise sanitaire actuelle –, convainquent peu les auteurs du rapport. « Plutôt qu'un système étendu de "quotas" qui n'a guère de vraisemblance, écrivent-ils, le contexte de concurrence internationale accrue vis-à-vis des travailleurs qualifiés et les tensions que rencontrent plusieurs secteurs d'activité en matière de recrutement pourraient justifier une modernisation ambitieuse des voies d'immigration professionnelle fondée sur des cibles quantitatives pluriannuelles et un système de sélection par vivier. » ■

JULIA PASCUAL

La régularisation des sans-papiers s'invite dans le débat politique

LA CRISE SANITAIRE justifie-t-elle un effort en matière de régularisation de personnes sans papiers ? Petit à petit, la question s'invite dans le débat public. Les tribunes et les lettres ouvertes se multiplient, invoquant de la nécessité sanitaire, sociale ou encore économique d'une telle mesure. Le 12 avril, 104 parlementaires issus majoritairement de la gauche ont ainsi écrit à Edouard Philippe pour réclamer la régularisation provisoire des sans-papiers afin notamment qu'ils « puissent être pris en charge au plus tôt en cas de maladie ».

Le 21 avril, plusieurs personnalités, dont des responsables de la CGT, de la CFDT, ou encore Louis Gallois, président de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), ont demandé à leur tour, dans une tribune publiée dans *Le Monde*, la régularisation des travailleurs qui « tiennent notre vie sociale et notre économie à bout de bras ». Le 30 avril, ce sont cette

fois 317 associations et collectifs qui ont interpellé le président de la République pour une régularisation « de toutes les personnes sans papiers » arguant que le confinement démultiplie leur précarité. Localement, de nombreuses associations interpellent les préfetures.

« Ce n'est pas satisfaisant »

Pour quel résultat ? Le sujet est pour le moment absent des prises de parole publiques du gouvernement. Par retour de courrier auprès des députés qui l'avaient interpellé, Edouard Philippe a estimé le 17 avril qu'« une mesure temporaire d'accès au séjour pour assurer l'accès aux soins des étrangers dans le contexte épidémique actuel n'est pas nécessaire ».

Député des Bouches-du-Rhône (ex-La République en marche, LRM) et destinataire du courrier de Matignon, François-Michel Lambert ne cache pas sa déception. « Ce n'est pas satisfaisant », lâche

l'élu, qui pense que le sujet n'est pas totalement enterré pour autant. « Il y aurait un dialogue autour de régularisations au fur et à mesure, plus discrètes que dans les années 1990 », dit-il. Selon nos informations, plusieurs ministres s'y montreraient favorables.

« Il y a une réflexion à l'Elysée sur ce sujet, veut croire à son tour Aurélien Taché, député du Val-d'Oise et figure de l'aile gauche de la République en Marche (LRM). Il y a une prise de conscience de l'urgence sociale et de la grande précarité dans laquelle sont plongées ces personnes. »

Sollicité, le ministère de l'intérieur n'a pas donné suite. Mais une source Place Beauvau fait état d'« interrogations en haut lieu », tout en mettant en garde sur la charge de travail des préfetures qui vont déjà devoir reprendre, au sortir du confinement, de nombreuses procédures de délivrance et de renouvellement de titres de séjour interrompues depuis

le 16 mars. S'il n'existe pas d'évaluation précise du nombre de personnes en situation irrégulière sur le territoire, les estimations oscillent entre 300 000 et 600 000. Chaque année, sur la base d'une circulaire de 2012 dite circulaire Valls, les préfetures régularisent de façon discrétionnaire quelque 35 000 personnes du fait, le plus souvent, du travail qu'elles occupent ou de leur situation familiale. Une régularisation « au fil de l'eau », qui a pris le pas sur les grandes opérations ponctuelles. « Le gouvernement aura du mal à assumer une régularisation collective, pronostique un macroniste. Ils vont sûrement agir à bas bruit, mais faire sans assumer, c'est pire... » « Il pourrait faire passer aux préfetures la consigne d'être plus souple sur la circulaire Valls, imagine à son tour un préfet. Mais faire plus que ça, politiquement, c'est du suicide. »

J. PA.

Violences urbaines : « Est-ce qu'à Clichy on sait vivre de jour ? »

Sept jeunes hommes étaient jugés lundi pour avoir participé à des émeutes urbaines à Clichy-la-Garenne, le 21 avril

Il était minuit passé. Cette nuit-là, à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine), Dorian T., 19 ans, l'assure : il se rendait à pied chez son grand-père pour prendre des nouvelles de l'octogénaire « qui ne répond jamais à son téléphone ». Rayan K., 19 ans lui aussi, affirme qu'il était allé récupérer des cigarettes chez un ami dont il ne sait dire ni l'adresse ni le nom. C'est également pour le même motif qu'Andrew F., 18 ans, était sorti de chez lui. « Manifestement, à Clichy, il y a des envies de fumer la nuit, insurmontables », ironise la présidente du tribunal. Le prévenu suivant, Makram S., 18 ans, avance qu'il allait « à l'épicerie » quand il s'est fait interpellé.

« Est-ce qu'à Clichy, on sait vivre de jour ? », fait mine de demander la présidente. Vous attendez tous 1 heure du matin pour faire vos courses ?

– Il y a moins de monde la nuit, répond Makram S.

– Vu les déclarations depuis le début de l'audience, c'est à se poser la question. »

Lundi 4 mai, devant la 16^e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Nanterre, comparaissaient sept jeunes hommes, âgés de 18 à 22 ans. Tous sont soupçonnés d'avoir participé à une émeute à Clichy-la-Garenne, dans la nuit du 20 au 21 avril. Une démonstration de violence, moins de trois jours après « des événements très graves à Villeneuve-la-Garenne », contextualise la

présidente. Le 18 avril, un motard de 30 ans a violemment percuté une voiture de police. Sur les réseaux sociaux, l'expression « bavure policière » est très vite apparue pour commenter les images du motard à terre, la jambe sévèrement touchée.

« On se serait cru le 14-Juillet »

Engins pyrotechniques, tirs de mortier, poubelles renversées sur la route puis brûlées, objets divers servant de barricades ; la présidente met près d'une heure pour lire les procès-verbaux retraçant tant bien que mal les événements confus qui se sont déroulés à Clichy en seulement quelques minutes, le 21 avril. « Je sais qu'ont circulé beaucoup de vidéos sur les réseaux sociaux ce soir-là. On se serait cru le 14-Juillet », résume la magistrate. De la vingtaine d'« individus » apparaissant sur les caméras de vidéosurveillance exploitées, sept ont été interpellés sur les lieux, dans le quartier nord de Clichy, par les policiers de la brigade anticriminalité (BAC) de la ville et des collègues venus en renfort d'Asnières (Hauts-de-Seine). Le 22 avril, le procès a été reporté, et cinq des jeunes hommes sont partis en détention provisoire. Lundi, ils sont arrivés menottés dans le tribunal, rejoints par deux autres prévenus sous contrôle judiciaire.

Tous équipés d'une charlotte avec masque intégré, les prévenus font face aux juges. Le box vitré, à

« Sur Snapchat, il y avait un message parlant d'un gros rassemblement contre la police », explique Ayoub J.

gauche des magistrats, était trop petit pour les accueillir. Ils restent donc debout, à moins d'un mètre les uns des autres. Au fond de la salle, plusieurs chaises inutilisées ne leur sont pas proposées. Tour à tour, tous expliquent s'être retrouvés au mauvais endroit, au mauvais moment. Jhan-Carlos P., chauffeur et habitant de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), reconnaît qu'il est venu spécialement à Clichy cette nuit-là, après avoir vu un message sur Snapchat évoquant un « rassemblement ». Mais c'était uniquement pour « rendre hommage » au motard blessé, explique-t-il. Jhan-Carlos a bien tenu un fumigène, mais ce n'est pas lui qui l'a allumé. Certes, il a fui les contrôles, mais c'est parce qu'il croit savoir que « la police elle met tout le monde dans le même tas ». Selon les policiers, certains des prévenus avaient des gants cette nuit-là. Il faisait pourtant plutôt chaud en cette fin avril. « Vous êtes tous frileux ? », s'interroge la présidente.

– Pourquoi aviez-vous un gant ?, demande-t-elle à Andrew F.

– Parce que j'aime pas l'odeur de cigarettes sur ma main. Pouffements chez les prévenus.

– Regardez, y en a un qui s'étouffe de rire à côté, note la magistrate.

– Excusez-moi madame.

– Ce n'est pas un délit de rire. »

Au fil de questions laissées en suspens, l'humour de la magistrate s'effrite. Puis, soudain, après trois heures d'audience, une éclaircie inattendue. C'est au tour d'Ayoub J. de parler. Comme les autres avant lui, il s'avance vers le micro, pantalon de jogging et baskets sans lacets. Il lui est reproché, comme à tous, la participation à un groupement formé en vue de commettre des violences, mais aussi d'avoir lui-même jeté une pierre sur la voiture de la BAC. Lui tient à dire qu'il n'a pas frappé le policier qui l'a interpellé, même s'il s'est débattu.

Réquisitions suivies

Le tribunal pose la sempiternelle question : pourquoi était-il dehors, si tard ? « Sur Snapchat, explique Ayoub J., il y avait un message parlant d'un gros rassemblement pour faire une émeute contre la police. C'est des gens de Villeneuve qui l'ont posté pour foutre le bordel. » La présidente : « Donc vous aviez l'intention de participer à l'émeute ? » Lui : « Ben oui. » Ayoub a 19 ans et vingt et une mentions à son casier judiciaire. Des problèmes psychologi-

ques aussi, laisse entendre son avocate, en plus de crises d'épilepsie régulières. « Quand il dit : "Je suis venu pour une émeute", vous le croyez tous, plaide l'avocate. Et quand il dit qu'il a reçu un tir de [lanceur de balles de défense] et des coups de poing, là, Mme la présidente, vous demandez des écrits. Sa parole, il faut la croire ou ne pas la croire. » Elle donne un indice : « Mon client, il dit qu'il a le brevet des collèges alors qu'il a arrêté l'école en CM1. »

La procureure, elle, a décidé de croire Ayoub. Il « a au moins eu le mérite de dire la vérité sur ses actes et ses intentions ». Elle souligne tout de même qu'il est celui à qui l'on reproche les faits les plus graves. A propos des prévenus, la magistrate estime qu'« il ne faut pas faire d'angélisme : ce n'est pas parce qu'on est immature qu'on n'est pas dangereux ».

En fin de soirée, lundi, ses réquisitions ont été en grande partie suivies. Les jeunes hommes ont été condamnés à des peines de prison allant de cinq mois avec sursis à neuf mois ferme pour Ayoub J., une peine aménagée. Le seul à avoir décidé de garder le silence à l'audience, Mohamed O., est aussi le seul à avoir été visé par un mandat de dépôt pour ses sept mois de prison ferme. Il est reparti en détention. Le tribunal n'a pas motivé ses décisions, et l'audience s'est terminée bien avant minuit. ■

YANN BOUCHEZ

FAITS DIVERS

Vingt-sept migrants secourus dans la Manche

Vingt-sept migrants, dont six femmes et sept enfants, qui tentaient de rejoindre l'Angleterre ont été secourus dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 mai au large de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) lors de deux opérations distinctes, a annoncé la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord. En 2019, 2 758 migrants tentant de traverser la Manche ont été interceptés, soit quatre fois plus qu'en 2018. – (AFP)

JUSTICE

Lycéens interpellés à Mantes-la-Jolie en 2018 : un juge va enquêter pour « torture »

Un juge va enquêter sur des accusations de « torture par personne dépositaire de l'autorité publique », six mois après la plainte de l'un des jeunes interpellés à Mantes-la-Jolie (Yvelines) fin 2018, lors de heurts en marge d'une contestation lycéenne. Agés de 12 à 21 ans, 151 jeunes avaient été mis à genoux, tête baissée, mains sur la tête et tenus en respect par des policiers. La vidéo de la scène, diffusée sur les réseaux sociaux, avait provoqué un tollé. L'enquête est aussi ouverte pour « torture sur mineur de 15 ans, atteinte arbitraire à la liberté par personne dépositaire de l'autorité publique, violence aggravée » et « diffusion sans son accord d'une personne identifiable menottée et mise en cause pénalement », a ajouté le parquet. – (AFP)